



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier  
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Anne-Marie NAYA  
au Centre Socio-Culturel du Bois de Castres à Carbonne  
sur convocation régulière du 22 janvier 2021

Délibération C20210128_7	Projet de reconversion de l'ancienne cave viticole de Lavelanet- de-Comminges
-----------------------------	--

Etaient présents : AMIOT Myriam (suppléante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BENARFA Ali, BERTON Philippe, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence (suppléante de AUDOUBERT René), CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRE Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, CUSSOL Roselyne (suppléante de FERRAGE Pierre), DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELMAS Pierre, DELOR Carole (suppléante de CARRASCO José décédé), ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, SALAT Éric, SORIA Delphine (suppléante de BAUDINIÈRE Julien), VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient Excusés :

BRUN Karine, CUNIBERTI André, MURCIA Christian, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, VIGNES Michel.

Pouvoirs :

CHALDUC Jean (pouvoir à LEFEBVRE Patrick), DANES Richard (pouvoir à GAY Jean-Louis), ESCORIHUELA Daniel (pouvoir à CARON-JOURDA Yves), HO Bastien (pouvoir à GRYCZA Daniel), LEMAISTRE Nadia (pouvoir CAZARRE Max), RIAND Sandrine (pouvoir à BAROUSSE Stéphane), TEMPESTA Marie-Caroline (pouvoir à NAYA Anne-Marie), TURREL Denis (pouvoir à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : Daniel GRYCZA

Nombre de délégués titulaires : 57

Nombre de présents : 43

Nombre de votants : 51

## OBJET : Projet de reconversion de l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges

Madame la Présidente de séance expose :

Propriété du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges a été réhabilitée en 2013 pour les besoins de Baro d'Evel, compagnie de cirque et de spectacle vivant créée en 2000, qui en a constitué sa base de repli. Le site est mis à la disposition de la Compagnie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La Compagnie peut ainsi y stocker du matériel et y stationner le cirque itinérant. Elle y dispose également une salle de répétition et de recherche, des espaces insolites de création et d'un espace extérieur affecté à l'implantation des caravanes et, le cas échéant, au montage du chapiteau.

L'espace de travail est également mis à la disposition de compagnies de spectacle vivant qui souhaitent mener une recherche artistique ou faire une reprise de rôle. Des spectacles sont également proposés sur les lieux à destination du public ou de l'école du village.

La Communauté de Communes du Volvestre est sollicitée pour le portage d'un projet de réhabilitation de cette cave dans le cadre des équipements structurels du territoire. Imaginé par la compagnie Baro d'Evel, il a pour vocation de faire de ce lieu un espace d'expérimentation et de recherche artistique multidisciplinaire, ancré dans le territoire.

La commune de Lavelanet-de-Comminges, le SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, le Conseil Départemental, la Région ainsi que la DRAC ont fait part de leur grand intérêt pour ce dossier. Néanmoins, la dimension de ce projet le rend difficilement assumable par ces structures. Le portage par une structure privée pose un problème économique. C'est pourquoi la Communauté de Communes du Volvestre a été sollicitée par ces partenaires pour envisager un portage de ce projet dont la vocation peut justifier une intervention intercommunale. En effet, il entre dans le programme d'actions de son projet de territoire et présente un intérêt en termes d'attractivité territoriale.

Des subventions seront possibles sur ce projet d'investissement de la part de la Région, de l'Etat et du Département.

La commission tourisme réunie le 14 décembre dernier a émis un avis favorable sur l'engagement des réflexions et démarches nécessaires à la poursuite de ce projet, en lien avec la compagnie Baro d'Evel et l'ensemble des partenaires concernés, sous réserve de la faisabilité, du modèle économique, du financement et de l'intégration du projet sur le territoire.

Monsieur le Président propose de conduire une réflexion préalable sur les contours du projet de reconversion de l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges, friche industrielle, en un projet d'intérêt général, lequel nécessitera notamment :

- Un diagnostic des équipements et des acteurs du territoire intercommunal ;
- Une analyse du projet ;
- Une étude du cadre juridique de réalisation du projet: foncier, compétence communautaire, répartition des investissements et mode de gestion du bâtiment ;
- Une réflexion sur la définition des fonctions du site dans un souci d'intérêt général ;
- Une analyse des financements potentiels mobilisables.

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 12/02/2021

031-200066819-AU\_007\_2021-AU

Madame la Présidente sollicite l'avis des membres du Conseil quant au portage de ce projet par l'EPCI, sous réserve de la faisabilité juridique et financière du projet, de son modèle économique et de son intégration sur le territoire.

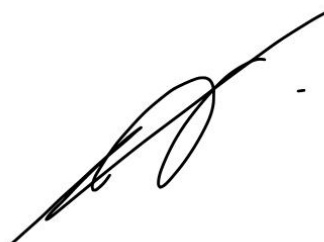
Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le portage communautaire d'un projet de réhabilitation de l'ancienne cave viticole de Lavelanet-de-Comminges, sous réserve de sa faisabilité juridique et financière, de son modèle économique, et de son intégration sur le territoire.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche aux effets ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter toute aide, technique ou financière, permettant d'élaborer des études préalables visant à définir et formaliser le projet.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
Anne-Marie NAYA

51 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*